

0000

RECLAIM FINANCE

ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF

Siège social : 6 RUE DE BRAQUE

75 003 - PARIS

o0o

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RATEL SCC

Jean Fabrice CHARPENTIER

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

33, Rue de la Bienfaisance – 75 008 PARIS

Tél. : 06.76.75.47.22 / 06.13.20.48.70 email ; jf.charpentier@orange.fr

N° SIRET : 538 331 968 000 23

RECLAIM FINANCE

Siège social : 6 rue de Braque
75003 PARIS

SIRET 879 939 171 000 28

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association RECLAIM FINANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RECLAIM FINANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
le 6 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

Jean Fabrice CHARPENTIER
SCC RATEL

RECLAIM FINANCE

Numéro SIRET : **87993917100028**

**6 RUE DE BRAQUE
75003 PARIS**

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31/12/2025

RECLAIM FINANCE

Bilan et Compte de Résultat

Bilan et Compte de Résultat

RECLAIM FINANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement	(I)						
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		118 875	64 700	54 174	1,10	43 694	0,99
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations							
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres immobilisations financières		35 553		35 553	0,72	30 167	0,68
TOTAL (II)		154 427	64 700	89 727	1,83	73 861	1,67
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		350		350	0,01	2 084 169	47,17
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances		2 887 196		2 887 196	58,86	23 168	0,52
Charges constatées d'avance		276 039		276 039	5,63	345 132	7,81
Valeurs mobilières de placement		413		413	0,01	413	0,01
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		1 576 134		1 576 134	32,13	1 889 517	42,76
TOTAL (III)		4 740 132		4 740 132	96,64	4 342 399	98,27
Frais d'émission des emprunts	(IV)						
Primes de remboursement des emprunts	(V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif	(VI)	75 075		75 075	1,53	2 399	0,05
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		4 969 635	64 700	4 904 934	100,00	4 418 658	100,00

MLK EXPERTISE ET CONSEIL

RECLAIM FINANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	228 240	4,65	115 493	2,61
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	69 620	1,42	112 747	2,55
Situation nette (sous total)	297 860	6,07	228 240	5,17
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
FONDS REPORTES ET DEBIES	TOTAL (I)	297 860	228 240	5,17
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	732 931	14,94	583 191	13,20
PROVISIONS	TOTAL (II)	732 931	583 191	13,20
Provisions pour risques	75 075	1,53	60 308	1,36
Provisions pour charges				
DETTES	TOTAL (III)	75 075	60 308	1,36
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 188	0,57	50 165	1,14
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	367 246	7,49	304 089	6,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	3 403 580	69,39	3 137 993	71,02
TOTAL (IV)	3 799 014	77,45	3 492 247	79,03
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	54	0,00	54 671	1,24
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 904 934	100,00	4 418 658	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

MLK EXPERTISE ET CONSEIL

RECLAIM FINANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		7 537		0,14		2 879		0,06		4 658		161,79	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		4 557 909		86,23		3 889 458		79,05		668 451		17,19	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		57 979		1,10		80 722		1,64		-22 743		-28,16	
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		57 909		1,10		13 543		0,28		44 366		327,59	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés		583 191		11,03		862 752		17,54		-279 561		-32,39	
Autres produits		16 555		0,31		6 973		0,14		9 582		137,42	
Total des produits d'exploitation (I)		5 281 080		99,91		4 856 327		98,71		424 753		8,75	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		1 107 023		20,94		985 190		20,02		121 833		12,37	
Aides financières		338 294		6,40		358 454		7,29		-20 160		-5,61	
Impôts, taxes et versements assimilés		202 993		3,84		188 511		3,83		14 482		7,68	
Salaires et traitements		1 929 121		36,49		1 856 164		37,73		72 957		3,93	
Cotisations sociales		766 951		14,51		696 442		14,16		70 509		10,12	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		22 678		0,43		21 624		0,44		1 054		4,87	
Dotations aux provisions						57 909		1,18		-57 909		-100,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés		732 931		13,87		583 191		11,85		149 740		25,68	
Autres charges		41 317		0,78		56 406		1,15		-15 089		-26,74	
Total des charges d'exploitation (II)		5 141 307		97,26		4 803 891		97,84		337 416			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		139 773		2,64		52 436		1,07		87 337		166,56	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation		26		0,00		20		0,00		6		30,00	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur dépréciations et provisions		2 399		0,05		51 493		1,05		-49 094		-95,33	
Différences positives de change		2 500		0,05		12 105		0,25		-9 605		-79,34	
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		4 925		0,09		63 618		1,29		-58 693		-92,25	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		75 075		1,42		2 399		0,05		72 676		N/S	
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

MLK EXPERTISE ET CONSEIL

RECLAIM FINANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	75 075	1,42	2 399	0,05	72 676	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-70 150	-1,32	61 219	1,24	-131 369	-214,58
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	69 623	1,32	113 654	2,31	-44 031	-38,73
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			907	0,02	-907	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-907	-0,01	907	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3	0,00			3	N/S
Total des produits (I + III + V)	5 286 005	100,00	4 919 944	100,00	366 061	7,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 216 385	98,68	4 807 197	97,71	409 188	8,51
EXCEDENT OU DEFICIT	69 620	1,32	112 747	2,29	-43 127	-38,24
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

MLK EXPERTISE ET CONSEIL

RECLAIM FINANCE

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'association RECLAIM FINANCE s'emploie à œuvrer à la mise en place d'un système financier et économique orienté vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux de tou-te-s et la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, dans un contexte d'urgence climatique.

L'association encourage notamment :

- La modification des pratiques des acteurs financiers dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une prise en compte de l'environnement et des impératifs liés à l'urgence climatique ;
- L'émergence d'alternatives économiques et financières résilientes dans un contexte d'urgence climatique ;
- La participation des citoyen-ne-s aux décisions économiques et financiers.

Pour accomplir son objet, l'association peut effectuer toute opération légale, notamment publier des livres et rapports, bulletins d'information et imprimés de toutes sortes, organiser des réunions diverses, diffuser des messages dans la presse ou par tout autre moyen, réaliser des études pour des tiers, prendre ou gérer des participations dans toute société groupement ou Association, passer tout contrat permettant de développer son objet, protéger son nom et son but, et plus généralement tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 904 934,43 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 69 619,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable. Cette première application constitue un changement de méthode comptables (changement de réglementation).

Les changements occasionnés sont notamment :

- Une nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe)
- L'évolution de la notion de résultat exceptionnel
- La suppression des transferts de charges : les sommes sont désormais inscrites en "Autres produits" ou en diminution des rubriques de charges selon le traitement comptable approprié.

Conformément au règlement comptable précité concernant leur première application, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. La première application du règlement n'a pas d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres de la société.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Subventions reçues et fonds dédiés**Règle de rattachement des subventions :**

Les subventions et aides financières sont rattachées dans les produits de l'exercice en cours lorsque qu'il n'existe pas de condition suspensive imposée par le financeur susceptible de remettre en cause le montant final attribué. Le montant de la subvention est inscrit au bilan dans le poste « Autres créances » du bilan.

A la clôture de l'exercice, l'association détermine l'état d'avancement du projet financé en comparant les charges imputables au projet sur l'exercice avec celles qui étaient prévues dans le budget de la convention.

Le montant de la subvention inscrit en produit dans les comptes de l'exercice correspond au montant des charges du projet.

La différence éventuelle entre le montant de la subvention accordée et la quote-part enregistrée dans les produits est inscrite dans les fonds dédiés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	85 717	33 158		118 875
Immobilisations financières	30 167	19 258	13 872	35 553
TOTAL	115 884	52 416	13 872	154 428

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 185	8 225		21 409
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	28 838	14 453		43 291
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	42 023	22 678		64 700
TOTAL GENERAL (I+II)	42 023	22 678		64 700

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	35 553		35 553
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	350	350	
Autres créances	2 887 196	2 887 196	
Charges constatées d'avance	276 039	276 039	
TOTAL	3 199 138	3 163 585	35 553

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	2 866 541
Autres produits à recevoir	18 020
TOTAL	2 884 560

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	115 493	112 747			228 240
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	112 747		69 620	112 747	69 620
Dont générosité du public					
Situation nette	228 240	112 747	69 620	112 747	297 860
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	228 240	112 747	69 620	112 747	297 860
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	583 191	732 931	583 191			732 931	
TOTAL	583 191	732 931	583 191			732 931	

Détail des fonds dédiés par catégorie de projet :

Catégorie des projets	2025	2024
Subventions d'exploitation		
Core funding	316.730	133.520
Assurances	87.517	52.207
Arrêt expansion des énergies fossiles	191.340	59.930
Banques centrales européennes et régulation	106.976	337.534
Industries et décarbonisation	30.368	
Transitions plans		
<i>Sous-total</i>	<i>732.931</i>	<i>583.191</i>
Contributions financières d'autres organismes		
Epargne salariale	-	-
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL	732.931	583.191

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	57 909		57 909	
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 399	75 075	2 399	75 075
TOTAL (II)	60 308	75 075	60 308	75 075
TOTAL GENERAL (I+II)	60 308	75 075	60 308	75 075
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		732 931	583 191	
- financières		75 075	2 399	
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	28 188	28 188		
Dettes fiscales et sociales	367 246	367 246		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	3 403 580	3 403 580		
TOTAL	3 799 014	3 799 014		

Les produits constatés d'avance correspondent à des subventions obtenues en 2025, pour des projets qui s'étendent sur plusieurs mois, postérieurs au 31 décembre 2025.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	17 873
Dettes fiscales et sociales	252 901
Autres dettes	
TOTAL	270 774

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions reçues****Détail subventions d'exploitation**

Catégories bailleurs	Subventions d'exploitation
Fondations américaines	2.609.519
Fondations européennes	1.233.175
Fondations françaises	350.000
Fonds de dotation français	15.000
Fondations asiatiques	338.298
TOTAL	4.545.992

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des cadres dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	38	
Non cadres	2	
TOTAL	40	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 10.834 euros.